

MUSÉE NATIONAL DU SPORT

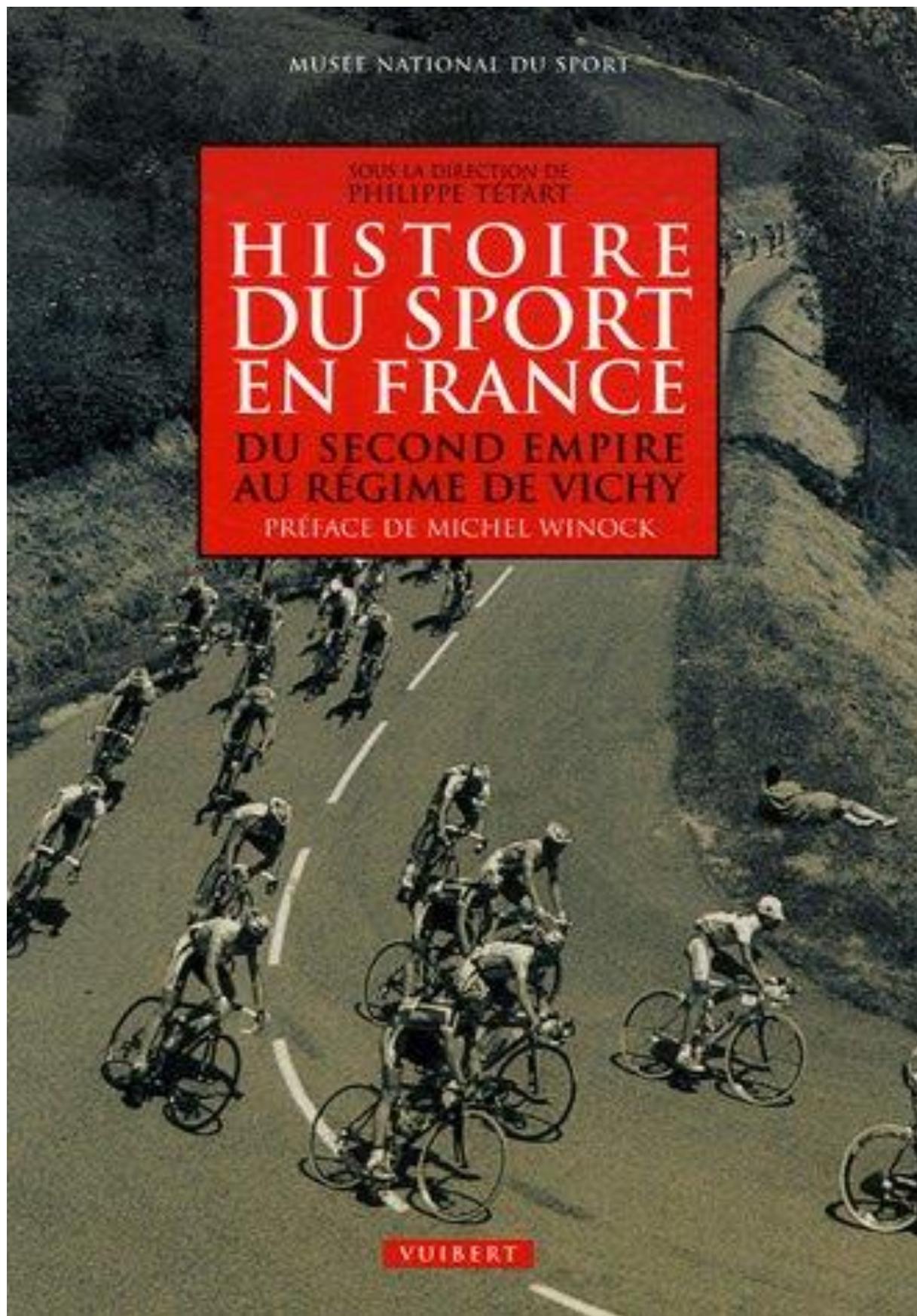
SOUS LA DIRECTION DE
PHILIPPE TÉTART

HISTOIRE DU SPORT EN FRANCE

DU SECOND EMPIRE
AU RÉGIME DE VICHY

PRÉFACE DE MICHEL WINOCK

VUIBERT



Patrick Clastres, « Le sport français au défi de l'olympisme (1892-1936) », in Philippe Tétart (dir.), *Histoire du sport en France du Second Empire au régime de Vichy*, Vuibert, février 2007, p. 209-226

Le sport français au défi de l'olympisme (1892-1936)

La France nourrit un complexe olympique qui s'illustre dans sa relation au rénovateur des Jeux, le baron Pierre de Coubertin (1863-1937). Unanimentement célébré dans le monde, il ne bénéficie guère en France que d'une ritournelle quadriennale. Déjà, l'annonce de son décès survenu à Genève le 2 septembre 1937 avait laissé ses propres compatriotes plutôt indifférents quand les milieux sportifs étrangers et la presse internationale s'empressaient, en revanche, d'honorer sa mémoire. Pourtant, à chaque fois que la contribution hexagonale à la renaissance olympique aura été remise en cause, Pierre de Coubertin est inmanquablement convoqué pour rappeler le rôle essentiel de la France des droits de l'Homme dans cette invention d'un pacifisme par le sport. Cette relation ambiguë que le mouvement sportif français et la communauté nationale ont établie avec le « père des Jeux » s'explique certes par la campagne de séduction orchestrée à son endroit par les dirigeants du sport nazi et par son désir de sauver « ses » Jeux de la menace bolchévique. Mais aussi par la singularité du projet olympique.

L'olympisme ne saurait, en effet, être réduit aux Jeux olympiques, autrement dit à des championnats du monde couvrant l'éventail de toutes les disciplines gymnastiques, athlétiques et sportives. L'olympisme constitue avant tout une utopie éducative assise sur une norme éthique et élitaire qui se maintiendra jusqu'au seuil des années 1980 : l'amateurisme. De fait, les fameuses compétitions quadriennales comme les confidentiels Congrès pédagogiques (Le Havre 1897, Bruxelles 1905, Paris 1906, Lausanne 1913, Paris 1914, Prague 1925) visent à produire, pratiquement et théoriquement, des êtres d'exception, issus des meilleures écoles et universités, armés au physique comme au moral par les jeux du stade, et voués à servir la cause de la paix et de la patrie. Enfin, l'olympisme n'aurait pas de prise sur l'œkoumène sportif sans son versant institutionnel. Parce qu'il a été créé au moins dix ans avant les principales fédérations sportives internationales, le Comité international olympique (CIO), né en l'occurrence en Sorbonne en juin 1894, fait figure d'autorité suprême sur le sport mondial. Sans statut juridique, recruté par cooptation, ce directoire en forme de club privé prétend échapper à la tutelle des États. Dans un premier temps, il adresse directement ses invitations aux athlètes et aux clubs du monde entier. Dans un second temps, il vient coiffer les comités olympiques nationaux qui essaient de par le monde. Parce qu'il revendique sa neutralité, parce qu'il se situe à l'intersection des logiques sportives et des logiques nationales, le CIO est un lieu d'intenses luttes de pouvoir, d'ailleurs feutrées et euphémisées par l'historiographie officielle. Pierre de Coubertin lui-même en est d'ailleurs écarté en 1925 à l'issue de deux décennies de contestation de son magistère autocratique.

Tout particulièrement investis dans les genèses des fédérations internationales sportives (FIS), les dirigeants du sport français n'ont pas manqué de contrarier les intérêts olympiques et les plans de Pierre de Coubertin, mais l'heure n'est pas encore à l'organisation de compétitions mondiales qui viendraient concurrencer les Jeux Olympiques. D'un autre côté, ils ont eu à cœur de prouver aux gouvernements successifs que le sport est utile à l'armement de la nation et au rayonnement de la France dans le monde. Mais comment produire de la puissance sportive en respectant la sacro-sainte règle de l'amateurisme, c'est à dire sans présenter d'athlètes professionnels ou pensionnés par l'État ? Tel est bien le triple défi athlétique, institutionnel, et éthique que le mouvement sportif français tente de relever depuis les Jeux inaugurés à Athènes en 1896. Mais avant de considérer les débats qui se développent à l'intersection du mouvement sportif français et des milieux politiques, encore faut-il prendre la mesure de la puissance olympique et sportive de la France tertio-républicaine.

Une puissance olympique française illusoire et en recul

Sur la longue durée des dix premières olympiades d'été (1896-1936), la France recueille, de manière à peu près constante, 5 % des médailles mises en jeu. Au cours de la première décennie olympique, la France donne même l'impression de caracoler en tête. Les cyclistes et les escrimeurs français se distinguent tout particulièrement à Athènes en 1896. Et quatre ans plus tard, à Paris, pour les Jeux de la République triomphante, les représentants français recueillent un quart des médailles et des titres. Il est vrai que l'introduction dans le programme parisien d'un plus grand nombre d'épreuves de tir (armes à feu et tir à l'arc) les a grandement servis. Enfin, pour les Jeux intermédiaires d'Athènes qui attirent en 1906 les plus grands champions du moment, la France connaît son apogée olympique. Ne devance-t-elle pas les grandes nations du sport que sont les États-Unis et la Grande-Bretagne avec quinze titres conquis sur soixante-quinze ?

Mais c'est là un faux semblant car ses résultats sont médiocres dans les disciplines reines que sont l'athlétisme et la

natation. En effet, aux yeux des dirigeants du sport en train de naître à la culture de masse, aux yeux des *sportsmen* anglo-saxons et de tous les hommes d'action, seul l'athlétisme a valeur de baromètre de la puissance sportive. De fait, en quatre décennies, la France n'aura recueilli en tout et pour tout que trois médailles d'or en athlétisme. Un premier étiage des médailles est atteint avant la guerre puisque la France se classe à Londres, en 1908, au 4^e rang des nations derrière l'Angleterre, les Etats-Unis et la Suède. Et surtout à Stockholm, en 1912, elle rétrograde en 6^e position, dépassée en outre par la Finlande et par l'Allemagne.

Dans les années 1920, le recul français est masqué par l'absence des sportifs allemands et autrichiens, comme par les bons résultats en tennis (de 1912 à 1920) et dans les nouvelles disciplines olympiques (lutte et haltérophilie). Et si la France s'intercale entre les Etats-Unis et la Finlande lors des Jeux de Paris en 1924, elle le doit avant tout à ses escrimeurs qui profitent du retrait rageur de leurs adversaires italiens. Après les olympiades en demi-teinte d'Amsterdam en 1928 et de Los Angeles en 1932, la France connaît un deuxième étiage olympique à Berlin en 1936. Elle retrouve là sa 6^e place de 1912 loin derrière l'Allemagne qui, pour la première fois dans l'histoire des Jeux olympiques, détrône les pays anglo-saxons.

Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, et hormis le cyclisme, le rayonnement sportif de la III^e République est donc fondé sur les disciplines sportives les plus élitaires : équitation, escrime, yachting. Pour rivaliser avec les athlètes formés dans les *public schools* anglaises ou dans les universités américaines, et avec les athlètes pensionnés par les régimes fascistes, la France ne dispose ni de lycées sportivisés ni de centres de formation sportive. Les dirigeants du mouvement sportif français s'en remettent donc à des individualités, à des athlètes d'exception comme Jean Bouin, El Ouafi ou Jules Ladoumègue. Tous trois employés à s'entraîner par la Société Générale, tous trois donc faussement amateurs. Aussi, dans l'esprit des observateurs avisés du microcosme sportif, l'impression qui domine est celle d'un long déclin depuis l'olympiade londonienne avec des moments de particulière faiblesse dans les avant-guerres. Une faiblesse athlétique qui vient alimenter le discours de la droite patriote et nationaliste sur la dégénérescence de la race et sur la nécessité d'armer sportivement la nation menacée par la vigueur allemande. Une droite patriote et nationaliste qui gagne en influence au sein du mouvement sportif français, particulièrement au cours de l'entre-deux-guerres. Un mouvement sportif français qui trouve sur son chemin un Pierre de Coubertin ballotté entre sa fidélité patriotique et son utopie internationaliste, entre sa neutralité proclamée et son penchant pour la catholique Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF).

L'USFSA et le CNS contre Pierre de Coubertin

Réécrivant à de multiples reprises l'histoire de son combat en faveur du sport scolaire et de l'olympisme, Pierre de Coubertin n'a eu de cesse de grandir les oppositions qu'il a dû affronter en France comme à l'étranger, sans d'ailleurs jamais clairement nommer ses adversaires. Une phase d'éloignement et de marginalisation débute vers 1898 pour Pierre de Coubertin qui en viendra à installer en catimini le siège du Comité international olympique (CIO) à Lausanne en 1915.

Durant la période de genèse des Jeux olympiques, il rencontre plutôt l'indifférence de ses confrères de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques (USFSA). Sa proposition du 25 novembre 1892 de « rénover les Jeux olympiques sous une forme moderne » passe pour à ce point incongrue qu'il doit chercher ses alliés outre-Manche et outre-Atlantique. Et, vingt mois plus tard, il profite d'un Congrès international tenu en Sorbonne aux fins de définir une norme amateur commune pour faire adopter subrepticement le rétablissement des Jeux olympiques (16-23 juin 1894). La proposition faite par les membres du Polo Club de Paris de jeux londoniens l'oblige alors à passer alliance avec le représentant grec Démétrios Bikélas : l'olympiade qu'il prévoyait à Paris pour 1900 sera précédée d'une inauguration à Athènes en 1896. Quant à l'épisode des Jeux de Paris, il lui laisse un goût amer. Non seulement la République dreyfusarde et triomphante prend soin de l'écarter du comité d'organisation, mais les sports sont marginalisés au sein de l'Exposition au plus grand profit des gymnastes et des tireurs.

À compter de mars 1902, pour freiner le phénomène de popularisation des sports sensible et détourner les fils du peuple de l'USFSA notamment, il promeut un ersatz de sport qu'il dénomme « gymnastique utilitaire ». Et, en décembre 1906, dans le contexte de séparation des Églises et de l'État et de politique des inventaires, il remet sa démission de membre honoraire de l'USFSA pour protester contre l'offensive laïque et surtout pro-gouvernementale conduite par l'Union contre la catholique Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF). Les mains libres désormais, il peut annoncer la mise sur pied d'un comité « formé pour assurer la participation de la France aux Jeux Olympiques de Londres » (*L'Auto*, 13 janvier 1907). En réponse à cette tentative de prise de contrôle de l'élite sportive française, qui fait d'ailleurs le jeu du Comité français interfédéral pour la propagation des sports (CFI) bientôt créé par le secrétaire général de la FGSPF Charles Simon contre l'USFSA (23 mars 1907), se constitue le 23 mai 1908 un front du refus des principaux groupements sportifs gouvernementaux. Composé de l'USFSA, de l'Union vélocipédique de France (UVF), de l'Union des sociétés de gymnastique et de tir (USGT), des fédérations d'aviron et de boxe, le « Comité national des sports » (CNS) sous la houlette de Léon Duvignau de Lanneau se présente comme

« le syndicat des fédérations sportives de France ». Quant au Comité olympique français (COF) mis sur pied au printemps 1911 en vue de la préparation des Jeux de Stockholm, il est dû à l'initiative du président du Touring Club de France André Ballif, par ailleurs proche de Pierre de Coubertin. La situation se dénoue en juillet 1913 dans le sillage du compromis passé entre la gouvernementale USFSA et le très catholique CFI en janvier précédent. Après les mauvais résultats à Stockholm en 1912, la perspective d'un désastre lors des Jeux de Berlin pour l'année 1916 aura sûrement pesé lourd dans la décision des deux structures de se rapprocher. Cette préfiguration sportive de l'Union sacrée s'incarne dans la personnalité du comte Justinien Clary président du CNS et du COF de 1913 à 1924 et membre français du CIO.

Un « revival » sportif et nationaliste à l'horizon des Jeux de Berlin 1916

L'absence de médaille dans les disciplines athlétiques et la défaite de Jean Bouin, surclassé dans l'épreuve du 5000 m par le Finlandais Kolehmainen, auront marqué les esprits et fait naître un premier débat sur le déclin sportif national. Dans *Paterne ou l'ennemi du sport*, Jean de Pierrefeu écrira en 1927 que « ce fut une véritable consternation dans le pays. Pour la première fois, un événement sportif retentissait profondément dans l'âme nationale et l'on pouvait mesurer du même coup l'immense intérêt que le public français prenait aux choses du sport ». La question est donc posée des moyens engagés pour préparer la revanche sportive sur l'Allemagne car le CNS et le COF ne disposent que de biens maigres budgets, respectivement 1100 F et 600 F. C'est pourquoi le concours du gouvernement comme des mécènes est recherché depuis 1908. La veille de l'ouverture des Jeux anglais, par l'entremise du président du Conseil George Clémenceau, le CNS avait obtenu de la commission du budget un crédit de 50 000 F pour envoyer à Londres les athlètes des différentes fédérations. Quatre plus tard, les 100 000 F que le gouvernement n'était pas parvenu à débloquer à temps sont gracieusement soldés par un banquier qui est aussi le président du Cercle Athlétique de la Société Générale (CASG). De même, alors que la demande de subvention de 400 000 F faite auprès du Parlement reste sans réponse, le propriétaire du journal *Excelsior* Basil Zaharoff offre 500 000 F au COF en avril 1914. Une telle somme doit être rapportée aux 375 000 F prélevés sur le budget public en Allemagne, aux 150 000 F collectés en Suède et aux 2 500 000 F réunis à l'appel du *Times*. À la course aux armements et aux lois d'allongement de la durée du service militaire qui ébranlent les nations occidentales répond ainsi une course aux subventions sportives. Pierre de Coubertin dénonce alors « la danse des millions et l'avidité des groupements sportifs », et préfère soutenir au même moment l'initiative privée du marquis de Polignac de créer un « Collège d'athlètes » à Reims.

Le président-directeur-général de la Maison de Champagne Pommery et Greno est un mécène des arts et des sports qui veut contribuer au relèvement sportif de la France. C'est le moment où *L'Opinion* publie une série d'articles restés fameux sous le titre *Les Jeunes gens d'aujourd'hui*. Nés peu après 1890, ces derniers représentent aux yeux des nationalistes proches de l'Action française la jeunesse idéale, « le type nouveau de la jeune élite intellectuelle » qui justement se méfie des « Intellectuels », et clame haut et fort son goût de l'action, sa foi patriotique, son plaisir des sports. Une campagne de presse de soutien au Collège d'athlètes se déploie alors, orchestrée par un lobby sportif qui contribue au « nationalist revival » repéré dans d'autres sphères par Eugen Weber. Prenant acte que « la valeur sportive d'une nation s'ajoutera d'une façon qui n'est point négligeable, à ses autres prestiges, à sa valeur sociale proprement dite », le journaliste Georges Rozet place ses lecteurs devant une double alternative : « ou bien ne plus affronter les Olympiades, ou bien y faire la meilleure figure possible... en créant une véritable élite du muscle, éduquée et perfectionnée, dans une sorte de collège athlétique, en vue de la compétition internationale ». De même que le Dr Boucard refuse que « la force française soit inférieure dans cette foire mondiale du muscle qu'est une Olympie moderne », l'explorateur Gabriel Bonvalot réclame de nouveaux standards d'inspiration darwinienne : « Il faut choisir des individus d'élite ; il faut leur accorder des avantages spéciaux ; il faut les entraîner méthodiquement ; il faut les transporter sur le stade avec le moins de fatigue possible ; il faut enfin les maintenir en forme jusqu'au moment de la course ». Pour diriger cette institution qui ouvre ses portes le 1er avril 1913, sans aucune aide de l'État, le marquis de Polignac s'en remet au lieutenant de vaisseau Hébert dont la « méthode naturelle » vient tout juste de triompher lors du Congrès international d'éducation physique de Paris. Il n'existe alors pas en France d'entraîneur sportif d'envergure sur le modèle des *trainers* américains. De courte durée du fait de la guerre, l'expérience du Collège d'athlètes ne convainc pourtant pas tous les spécialistes sportifs. Ainsi, au moment où le président de la République Raymond Poincaré l'honore d'une visite officielle, le journaliste Gaston Benac n'hésite pas à déclarer dans *Sports* du 4 octobre 1913 : « on ne devrait à l'avenir considérer le collège d'athlètes que comme un excellent sanatorium... mais la méthode Hébert ne vaut rien pour les spécialistes ».

Quant à Pierre de Coubertin, même s'il a un temps polémique avec Georges Hébert, il convie de bonne grâce les participants du « Congrès du XXe anniversaire » à prolonger leurs travaux dans le cadre festif et sportif des installations rémoises jusqu'au 28 juin 1914, jour même de l'assassinat de François-Ferdinand par Prinzip. Alors même qu'il a obtenu une médaille d'or aux épreuves artistiques de Stockholm pour une « Ode à la paix » en version bilingue français-allemand, Pierre de Coubertin expose avec fierté dans ses *Essais de psychologie sportive* publiés en

1913 que « le jeune *sportsman* se sent évidemment mieux préparé à "partir" que ne le furent ses aînés » tout en se vantant qu' « une armée de sportsmen sera plus humaine, plus pitoyable dans la lutte, plus calme et plus douce après ». Ce balancement entre guerre et paix, il l'illustrera à sa manière en publiant un « Décalogue aux jeunes Français », une sorte de bréviaire du vertueux combattant pour lycéens, totalement irréaliste à l'heure de la guerre industrielle et des massacres de masse. Comprenant que la « guerre de 14 » s'inscrit dans la durée, il prend alors la décision d'installer en catimini le siège permanent du CIO à Lausanne (10 avril 1905) et d'en remettre provisoirement la présidence au Suisse Godefroy de Blonay. Cette greffe olympique sur la neutralité suisse, qui le rend libre d'offrir ses services au gouvernement français d'Union nationale, sera interprétée ultérieurement comme un geste de défiance par certains de ses compatriotes. D'autres, tel Ernest Seillière de l'Académie des sciences morales et politiques, son premier hagiographe, lui reconnaîtront d'avoir été « un artisan d'énergie française ». Tout une propagande sera alors déployée dans la presse sportive et les feuilles nationalistes pour démontrer que les *sportsmen* ont bien mérité de la patrie.

Les Jeux olympiques, une « affaire d'État » après la Grande Guerre

La vie sportive n'aura été suspendue que durant les premiers mois de la guerre. En effet, des épreuves sportives sont très vite réanimées ou inventées par l'USFSA, par le CFI, par les clubs d'entreprise également. Mais les années de conflit sont essentiellement des années de développement du sport aux armées et sur le front. Des critères militaires d'athlétisme ont notamment lieu au cours de l'été 1918 à la demande du ministre des Armées qui permettent, pour la première fois, d'opérer une sélection sur près de 25 000 athlètes en vue du championnat militaire national de Colombes du 7 juillet. Dès lors que l'armée est acquise aux sports, c'est l'École normale militaire de Joinville qui sert de centre de rassemblement et de préparation des meilleurs sportifs en vue des Jeux inter-alliés organisés et financés par les Américains dans le bois de Vincennes en juin 1919. Sans grand résultat dans la mesure où seul Jean Vermeulen, double vainqueur du 10 km cross-country et du marathon, parvient à endiguer la déferlante des athlètes nord-américains. Ouverts aux seuls militaires ayant fait la guerre du côté des vainqueurs, les « Jeux Pershing » battent en brèche la doctrine olympique puisqu'ils ne distinguent pas entre amateurs et professionnels. Avec les Jeux d'Extrême-Orient organisés à Manille en 1913 et à Shanghai en 1915, les Jeux américains de 1919 menacent d'autant plus le monopole olympique que les dirigeants olympiques subissent au même moment le diktat du Royaume-Uni et de la France.

D'abord, le CIO doit concéder l'organisation des Jeux de 1920 à la cité martyre d'Anvers, contre les candidatures de Budapest, Philadelphie ou La Havane. Mais surtout, contre le dogme de la neutralité olympique, et à la demande expresse des Anglais qui « ont mis la France en demeure de (les) suivre comme une péniche suit un remorqueur », il se résout à ne pas inviter les athlètes allemands, autrichiens, hongrois, bulgares et turcs. Déjà, seulement onze jours après la signature du traité de Versailles, le CNS avait interdit à ses athlètes affiliés de s'affronter aux compétiteurs des pays vaincus. Ulcérés que le stade olympique ne contribue pas à la concorde entre les nations européennes, les pays neutres scandinaves projettent alors, en décembre 1920, de mettre la question du sport international à l'ordre du jour de la Société des Nations (SDN).

Avec l'immédiat après-guerre, on peut considérer que le gouvernement français s'est éveillé à la diplomatie sportive et à la politique sportive. Trois structures administratives sont en effet mises en place dont l'efficacité d'ensemble est affaiblie par les apparentements politiques et les cultures sportives de leurs responsables. Rattaché au ministère de l'Instruction publique, le « Service de l'éducation physique et du sport » est attribué en janvier 1920 au républicain-socialiste Gaston Vidal qui préside par ailleurs aux derniers instants de l'USFSA. La « Section de Tourisme et de Sport » instituée en avril 1920 relève du Service des Œuvres Françaises à l'Étranger (SOFÉ) bientôt dirigé par Jean Giraudoux. Quant au « Commissariat général à l'Éducation physique et à la Préparation militaire » lié au ministère de la Guerre, il est confié en janvier 1921 au député de Paris Henry Paté, obnubilé par les questions de dégénérescence et d'hygiène, un temps proche de Barthou et de Poincaré, puis de Philippe Barrès et de Pierre Taittinger. À la veille du départ de la délégation athlétique française pour Anvers, Gaston Vidal peut déclarer : « nos champions d'athlétisme donneront le meilleur d'eux-mêmes pour doter la France sportive d'un prestige aussi grand que celui de la France intellectuelle et artistique... Le sport n'est plus, en effet, une simple affaire de particuliers, une modeste initiative privée : le sport est devenu une affaire d'État. Il faut que nos champions donnent le meilleur d'eux-mêmes à Anvers pour mettre la France à son vrai rang ». Et, prenant en considération les 200 000 F pris sur le budget des Affaires étrangères et répartis entre les différentes fédérations, il ajoute que « les olympiades d'Anvers, quel qu'en soit le résultat pour nos couleurs, seront marquées d'une pierre blanche par tous les sportifs de France : elles auront été la première étape d'une collaboration étroite entre le gouvernement et le sport ». Mais pour Marcel Delarbre dans *L'Écho des Sports* du 4 septembre, rien n'est moins sûr : « Le seul fait qu'en juillet 1920, nous "préparions" les athlètes pour les Jeux Olympiques d'Anvers fixé en août 1920 en dit long sur notre ignorance en matière de sport et d'éducation physique ». Concernant l'attribution des Jeux à Paris pour l'année 1924, Pierre Arnaud a montré quel fut le tour de passe-passe entre le gouvernement français, Pierre de Coubertin, le CIO, et la Suède. Dès 1919 le président du conseil Georges

Clemenceau avait déclaré « qu'il était nécessaire de faire obtenir à la France les Jeux olympiques de 1924 », projet que reprend Alexandre Millerand en juin 1920. Or, selon les services diplomatiques, « Pierre de Coubertin ne paraît pas personnellement décidé à seconder l'action des différentes fédérations françaises toutes unanimes, au sein du Comité Olympique Français, à réclamer cette organisation ». Et l'auteur de la note de souhaiter que « le bon accord se rétablisse entre l'absolu et aristocratique Comité et les Fédérations d'essence et de tendance plutôt démocratique ». C'est que Pierre de Coubertin n'entend pas se soumettre à un gouvernement quel qu'il soit, et encore moins à l'USFSA dont il s'est éloigné depuis plus de vingt ans. Les milieux sportifs français lancent alors une offensive de déstabilisation du CIO. Quoique favorable à ce que « la direction du sport reste aux sportifs », Gaston Vidal n'hésite pas à retrouver le projet suédois de « faire entrer le CIO à la SDN ». Quant au secrétaire général du COF Frantz Reichel, il tente une manœuvre similaire auprès du Bureau international du travail (BIT). Pierre de Coubertin n'a plus alors comme alternative que de négocier avec ses collègues la tenue de la VIIIe olympiade dans la capitale française. Sa lettre du 17 mars 1921 anticipe sur le choix de Paris annoncé officiellement lors du Congrès de Lausanne de juin 1921. Elle constitue son dernier coup de force au sein de l'institution olympique en échange, on peut le concevoir, de sa démission à l'issue du Congrès du CIO à Prague en mai 1925.

Les olympiades françaises de 1924 entre Bloc national et Cartel des gauches

Sur décision du ministère des Affaires étrangères et de la présidence du Conseil, la Russie et les pays vaincus (hormis l'Autriche entrée à la SDN en 1923) ne sont pas invités en France. Aussi, les Suédois envisagent-ils en 1923 d'organiser à Christiania une contre-olympiade du Nord à laquelle seraient conviés les sportifs allemands et qui réduirait l'olympiade parisienne à « une fête sportive de l'Entente ». Ainsi, l'organisation par le COF d'une « Semaine des sports d'hiver », à Chamonix, du 25 janvier au 5 février 1924, sous les auspices réticents du CIO, peut être considérée comme une réponse française au sécessionnisme suédois. Au grand dam des nations scandinaves qui organisaient des « Jeux du Nord » depuis 1901. Pour des raisons touristiques comme nationales, les pays de l'arc alpin (France, Suisse, Italie) ont tout intérêt à ce que les « olympiades boréales », l'expression est de Pierre de Coubertin, se déplacent vers les dernières nées des stations de sports d'hiver. Il est vrai que la cité savoyarde ne manque pas d'atouts : une tradition excursionniste vers le Mont-Blanc qui remonte à 1786, une Compagnie des guides créés en 1821, une gare depuis 1905, des palaces, l'appui du Club alpin français (CAF) et du Touring Club de France (TCF), le soutien de la presse et même de l'armée qui a institué en 1900 une École normale du ski à Briançon. Certaines habitudes sportives étaient bel et bien prises dès avant la Grande Guerre avec une première compétition internationale organisée à Montgenève en 1907 en présence du général Galliéni, puis avec les « Grandes semaines de tourisme et de sports d'hiver » organisées par le TCF (Alpes en 1909, Vosges en 1910, Pyrénées en 1911, Massif central en 1912). En cette même année, la Fédération française de ski (FFS) se détache du CAF : elle rassemble alors 70 sociétés et 10 000 membres. Que le cérémonial d'ouverture soit dirigé à Chamonix par le comte Clary et par Gaston Vidal en l'absence de Pierre de Coubertin suffit à démontrer combien le CIO est impuissant face aux initiatives françaises.

Aux dires de Gaston Vidal qui répond à l'interpellation de Jean Ybarnégary à la Chambre le 8 mars 1922, les olympiades parisiennes de l'été 1924 devraient être « l'éclatante apothéose de la France victorieuse, calme et belle dans la paix comme elle fut fière et héroïque dans la guerre ». Mais, à cause du conflit entre le COF et la municipalité parisienne à propos du financement d'un stade olympique de 100 000 places, la préparation de l'événement tourna bien vite à la confusion. Bien des parlementaires sont réticents à voter un crédit de 20 millions de francs, tel le ministre de l'Instruction publique Léon Bérard qui dénonce « le développement exagéré des sports dans l'éducation française » ou bien Gaston Japy qui considère que « ce ne sont pas des fêtes de gymnastique qui montreront la grandeur de la France ». Le COF est ainsi conforté dans sa décision de s'allier avec le Racing Club pour porter la contenance du stade de Colombes à 60 000 places. Quant à la préparation olympique, les fédérations sportives concèdent en janvier 1923 qu'elle n'a pas commencé « faute de recevoir des crédits ». Et cela au grand dam du député des Basses-Pyrénées Jean Ybarnégary qui anime le lobby sportif et « national » à la Chambre : « Nous voulons voir, contrairement à ce qui s'est passé à Anvers, monter au mât du stade le drapeau français. Or, il faut au moins deux ans pour amener un athlète à sa forme parfaite en vue d'une compétition aussi sérieuse que celle du stade olympique ». Et *L'Action française* du 2 juin 1924, retrouvant les accents de Charles Maurras à Athènes en 1896, de se réjouir de voir « le nationalisme dans l'arène ». Il est vrai qu'entre temps le Cartel des gauches de Herriot a succédé au Bloc national de Poincaré

Le débat sur la valeur sportive de la France rebondit à l'issue des deux olympiades françaises de l'année 1924. Le huitième rang de la France à Chamonix, loin derrière les athlètes américains et scandinaves, a valeur d'argument pour le journaliste du *Miroir des sports* Gabriel Hanot qui dresse un bilan sans concession : « en sports d'hiver, comme dans la plupart des jeux athlétiques, nous faisons piètre figure. Ayons le courage de reconnaître la médiocrité de nos qualités et travaillons à nous améliorer. Le jour où la France cessera de s'illusionner sur sa valeur sportive et où elle mettra tout en oeuvre pour augmenter son rendement, les possibilités de ses athlètes décupleront ». Henri Desgrange est encore moins tendre dans *L'Auto* du 12 août : « En France, pour le gouvernement du moins, les Jeux olympiques

n'ont rien de commun avec une Olympiade. L'Olympiade, c'est la période de préparation où il n'a, lui, gouvernement, rien à faire, et les Jeux Olympiques, c'est la période d'exécution où il n'a plus qu'à recueillir les vestes dues à son impéritie et à sa parcimonie ». Et l'absence de médailles d'or en athlétisme conduit l'athlète et journaliste Géo André à proposer un nouveau plan de bataille : « Dans tous les cas, il ne faut pas attendre 1927 pour préparer Amsterdam. Il faut établir dès aujourd'hui un programme d'ensemble : 1925, année de propagande ; 1926, année de recrutement ; 1927, année de sélection ; 1928, année de préparation ». Le mouvement sportif trouve encore en décembre 1929 son défenseur à la Chambre en la personne de Jean Ybarnégary qui voit dans les athlètes français « bien souvent, et de plus en plus, les bons, les utiles ambassadeurs ». Ce que lui concède Édouard Herriot en admettant l'importance de « la diplomatie du plein air » qui, sans rendre « inutile l'autre, concourt certainement au prestige de la France ». Rien n'y fit car, à l'issue des olympiades d'Amsterdam et de Los Angeles, la représentation nationale ne devait décrocher qu'une seule médaille dans les disciplines athlétiques : la médaille d'or de El Ouafi au marathon de 1928. Pour les Jeux disputés en Californie en 1932, il est vrai que la France s'est privée de son meilleur atout : le sextuple recordman du monde Jules Ladoumègue.

Le populaire Ladoumègue sacrifié sur l'autel de l'amateurisme (1932)

L'affaire « Jules Ladoumègue », du nom du coureur de demi-fond du CASG disqualifié le 4 mars 1932 pour « faits de professionnalisme », est tout à fait symptomatique des reclassements qui s'opèrent au sein du mouvement sportif français. C'est à la suite de révélations parues dans le quotidien *L'Auto* sous la signature de Géo Lefèvre que la Fédération Française d'Athlétisme et de Basket-Ball (FFABB) diligente une enquête qui aboutit à la radiation de la section athlétisme du CASG puis à celle du sextuple recordman du monde. Ladoumègue est accusé d'avoir couru à Francfort et au Havre, à chaque fois, en échange d'une somme de 6 000 F.

À l'instar de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA), la FFABB se considère en effet comme le dernier rempart contre le professionnalisme au sein d'un mouvement sportif qui se livrerait à l'argent. En effet, depuis la Grande Guerre, les commissions sportives se sont détachées les unes après les autres de l'USFSA (qui sera absorbée en 1929 par le CNS) pour former leur propre fédération et reconnaître parfois officiellement le professionnalisme. C'est le cas de la première et de la plus puissante d'entre elles, la Fédération française de football-association (FFFA), constituée en 1919, qui introduit dès avril 1927 une distinction entre « amateurs olympiques » et « amateurs non olympiques », et qui autorise finalement le football professionnel en janvier/juin 1932. C'est le cas également de la Fédération française de rugby (FFR), née en 1920, qui pâtit, en 1930, de la scission des amateurs (Union française de rugby amateur) puis, en 1934, du départ des professionnels qui créent la Ligue française de rugby à XIII. Mais, derrière le sacrifice de Jules Ladoumègue sur l'autel de l'amateurisme et de la double soumission de la Fédération française d'athlétisme au CIO et à la FIAA, se joue une partie autrement plus compliquée, faite de coups bas, entre le principal organisateur de compétitions sportives, à savoir le journal *L'Auto*, et certains grands clubs d'entreprise, comme le CASG, qui lui contestent son hégémonie.

Héros populaire, « Julot » est récupéré tantôt par le parti conservateur et national tantôt par le parti communiste. C'est au nom de la défense des intérêts nationaux et de la liberté de création que Jean Giraudoux vole au secours de son Calas sportif dix jours seulement après sa disqualification : « Le sport sans ses champions serait-il seulement ce que serait notre littérature sans ses auteurs ? Un champion, non seulement illustre son sport, mais il le crée... À ces créateurs non seulement la Fédération, mais l'État, doivent des regards spéciaux analogues à ceux pour les physiciens qui créent la physique et pour les peintres qui créent la peinture ». Et d'en profiter pour rappeler la solution qu'il préconise de longue date afin que les champions français puissent rivaliser avec leurs concurrents partout dans le monde : « allouer une bourse d'études semblables à celles qu'acceptent des savants dont le nom est synonyme de désintéressement ». En octobre 1935, *L'Action française* soutiendra une argumentation similaire : « La Rochefoucauld était amateur, Victor Hugo ne l'était pas, il n'est jamais venu à l'idée de personne de fonder sur cette différence une hiérarchie, ni une morale ». Le 11 novembre suivant, à l'initiative de Gaston Bénac et de *Paris-Soir*, 300 000 parisiens acclament Jules Ladoumègue qui développe son incroyable foulée de la porte Maillot jusqu'à la place de la Concorde. Champions et comédiens se sont déplacés pour soutenir le proscrit : le pilote Chiron, le boxeur Marcel Thil, le cycliste Roger Lapébie, mais aussi Pierre Fresnay et Maurice Chevalier. Entre temps, convaincu d'être la victime d'un complot de classe, le jardinier-athlète faussement employé par la Société Générale avait répondu favorablement à l'invitation du Conseil Supérieur de l'Éducation Physique d'URSS que lui a transmise la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT). Il réalise alors deux tournées en URSS en septembre 1934 et en septembre-octobre 1935 avant de se produire au Casino de Paris puis de partir en tournée avec le cirque Médrano (mars 1937).

À l'issue de la déroute olympique française à Berlin en août 1936, l'hebdomadaire *L'Écho des Sports* dénoncera de nouveau l'intransigeance amateur de la FFA et proposera à son tour de contourner la règle olympique : « Un camouflage à la fois savant et incorrect eût permis de dépêcher en Allemagne des athlètes plus ou moins teintés de professionnalisme mais susceptibles de gagner. » Et, à vingt jours des accords de Munich, Gabriel Hanot se demande

toujours « comment s'en sortir » et se désole qu'en France « l'État se désintéresse du sport contrairement aux pays totalitaires où le sport est une institution nationale, une démonstration de racisme régénérateur, un moyen de propagande ». Insensiblement, au fil des années 1920 et 1930, la question est posée de la capacité de l'État à produire des champions. D'un État confronté à une alternative majeure : instituteur du social ou bien instituteur du national ?

Jeux nazis à Berlin et Jeux travaillistes à Barcelone : le compromis du Front populaire

Alors que l'affaire Ladoumègue agite essentiellement le mouvement sportif, la question du boycott des Jeux de Berlin s'invite bientôt sur l'échiquier politique. Certes les relations sportives entre la France et l'Allemagne ont repris depuis 1927, mais l'arrivée d'Hitler à la chancellerie en janvier 1933 place les responsables sportifs et politiques dans l'embarras. Très vite, les organisations socialistes ainsi que les communautés juives mènent en effet campagne pour que les gouvernements démocratiques ne cautionnent pas le régime de terreur nazi en envoyant leurs athlètes-ambassadeurs dans la capitale du Reich.

En France, les positions sont extrêmement tranchées entre la FSGT et le reste du mouvement sportif. L'un des plus ardents défenseurs de la participation française n'est autre que le président du COF Armand Massard qui a succédé au marquis de Polignac en 1933. Cet ancien champion olympique d'escrime (Anvers 1920), également vice-président d'un Conseil de Paris alors fortement marqué à droite, n'a guère de scrupules à développer la thèse de la neutralité politique du sport même s'il admet que l'Allemagne « escompte des résultats formidables pour sa propagande ». À ceux qui lui opposent les lois antisémites de Nuremberg il répond qu'« aucune protestation du même ordre n'a été formulée lorsqu'il s'est agi d'aller aux Jeux à Los Angeles, dans un pays où la race noire est cependant l'objet d'un ostracisme avéré de la part de tous les clubs sportifs ». Ses arguments sont repris et développés dans *Le Jour*, *Excelsior*, *L'Écho de Paris*, *Paris-Soir*, *Candide* et surtout *Le Figaro* et *L'Auto*. Son adversaire direct n'est autre que le président de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) Auguste Delaune dont le message est alors répercuté et amplifié par la presse du Front populaire : *Le Populaire*, *L'Œuvre*, *Vendredi*, *Marianne* et particulièrement *L'Humanité* et *Le Sport*. Un « Comité international pour le respect de l'idée olympique » est même mis sur pied auquel participe entre autres André Malraux, alors très proche du tout nouveau sous-secrétaire d'État aux sports et loisirs Léo Lagrange.

Devant cette France sportive fracturée, Léon Blum et le gouvernement du Front populaire adoptent une position moyenne que l'on peut rapprocher de la solution qui sera bientôt adoptée vis-à-vis de l'Espagne en guerre civile (non-intervention mais soutien déguisé au camp républicain) : « Il n'y aura donc pas de participation officielle de la France aux Jeux. Cependant, un projet de loi sera déposé par le gouvernement aux fins de crédit pour permettre aux fédérations sportives françaises d'être représentées. » La dotation de 1 600 000 F prévue pour Berlin est donc amputée d'un montant de 600 000 F pour financer l'envoi des athlètes à l'olympiade travailliste de Barcelone.

Dès lors, le débat qui se déroule le 9 juillet 1936 à la Chambre des députés vingt jours avant le départ pour Berlin est de pure forme. Il ne porte pas sur l'opportunité d'envoyer des athlètes à Berlin mais sur le montant des subventions aux équipes de France. S'affrontent ici le député communiste de la Seine Florimond Bonte et le représentant nationaliste de la Corse François Piétri. Correspondant à Moscou du magazine *Le Sport* et de *L'Humanité* en 1933 et 1934, le secrétaire de la commission des Affaires étrangères martèle les arguments de la FSGT : « Nous pensons en effet avec le célèbre écrivain Heinrich Mann que le prestige du sport ne peut que souffrir de la présence à Berlin des sportifs des peuples libres, car ceux qui concourront feront là-bas, qu'ils le veuillent ou non, figure de gladiateurs prisonniers. (...) Nous sommes les adversaires de la tenue des jeux Olympiques dans le pays qui viole le serment olympique et transgresse les lois sportives. (...) Aller à Berlin, c'est accepter une sorte de complicité avec les bourreaux, c'est river les fers aux pieds des victimes et c'est couvrir les plaintes que de chanter en chœur avec Hitler l'hymne à la gloire du sport. (...) Le sport national-socialiste considère la guerre comme une étape nécessaire du progrès de l'humanité, comme la mère de toutes choses. (...) Le sport nazi est devenu un facteur important dans le plan de guerre de l'état-major allemand. » Son contradicteur a pour lui une double carrière de *sportsman* et de ministre de la République. Membre de l'équipe de France d'escrime au début des années vingt, successeur d'André Maginot à la tête de la Fédération Française d'escrime, membre du CIO, François Piétri se drape dans la toge de l'apolitisme du sport et rappelle que « ce n'est pas l'Allemagne qui invite aux jeux Olympiques, c'est le Comité international olympique (...) qui invite directement, par l'entremise des comités olympiques nationaux, les fédérations sportives de tous les pays ». Blessé à Douaumont, décoré de la Croix de Guerre, tour à tour ministre du Budget, des Finances, de la Défense nationale, et enfin de la Marine aux côtés de Philippe Pétain dans le cabinet de Gaston Doumergue en 1934, membre du Comité France-Allemagne dirigé par Otto Abetz et dont l'un des objectifs est justement le soutien aux Jeux de Berlin, proche du préfet Jean Chiappe qui fut mis en cause dans l'affaire Staviski, il considère en outre comme suffisantes les garanties allemandes. Plus encore, il retrouve les accents d'Armand Massard lorsqu'il note que « les communistes n'ont pas protesté en 1932 quand la France est allé à Los Angeles en 1932 » pour conclure qu'« il n'est pas possible que la Chambre française empêche de jeunes Français d'aller participer à cette grande compétition

internationale uniquement parce que le régime intérieur des idées particulières des Allemands ne lui conviennent pas. Ce serait une inconséquence et une incorrection. » Alors que la droite modérée comme nationale et les socialistes votent favorablement et que les communistes s'abstiennent, seul un député s'oppose finalement aux crédits : le jeune député radical Pierre Mendès-France.

En quarante ans, d'Athènes à Berlin, le phénomène olympique s'est imposé comme un enjeu notable de la vie politique intérieure et extérieure de la France. De manière insensible mais avec un temps d'accélération au sortir de la Grande Guerre. Du temps des diplomates sportsmen de la Belle Époque on est passé à la diplomatie par le sport et aux velléités de boycott. Les athlètes s'engageant à titre individuel aux Jeux sont remplacés par des amateurs marrons et la tentation de produire des athlètes d'État gagne du terrain au point que la Commission de la Doctrine proposera en 1965 d'inventer la catégorie des « non amateurs ». Les fédérations affinitaires mutent au cours de l'affaire Dreyfus : la « neutre » USFA devient gouvernementale, la catholique FGSPF hésite toujours davantage entre patriotes et anti-républicains, le sport broussiste balbutie et peine à se dégager de la gymnastique guesdiste. Et si les fédérations monosportives prennent leur indépendance après 1919, elles n'en sont pas moins tentées par le professionnalisme et traversées par des influences commerciales comme politiques. De ce point de vue, la droite nationale se constitue de solides bastions, par exemple au sein de la fédération d'escrime. Après l'expérience du sport aux armées qui ne relève en rien de « l'étatisme conjoncturel de 1914-1918 », l'État s'invite sur le stade. Les différentes structures administrativo-gouvernementales mises en place entre 1919 et 1921 sont une parfaite illustration de la confusion des priorités qui règne dans d'autres champs administratifs entre service de la Nation, de la République et de l'État. L'investissement du sport par Vichy aura assurément contribué à retarder la naissance d'un ministère des sports de plein droit qui ne verra le jour qu'à la veille de mai 1968. Ce n'est pas un moindre paradoxe que l'olympisme des années 1896-1936, en ce qu'il met en jeu les nations et les modèles politiques, aura eu comme effet indirect d'entraîner l'étatisation du sport en France.